

## Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

# COMMISSION COHESION SOCIALE

Compte-rendu de la réunion du lundi 10 décembre 2018 à 18h00 Dans la salle La Fayette de l'Hôtel de Ville

## **ORDRE DU JOUR**

- Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion
- Convention de portage Résidence Bernadette

## Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant (présent à la réunion, après le vote du point)
- Madame Nadine KRIEGEL, PPVCTI
- Madame Catherine VOIRIN, Directrice du Pôle PVCTI

#### **Etaient excusé(e)s/absent(e)s:**

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant

• Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

## 1er Point – Convention de portage Résidence Bernadette

Face aux difficultés financières de la Tour Bernadette, un PACOD (Programme d'Accompagnement des Copropriétés en Difficulté) a été mis en place pour une durée de 5 ans (2015 à 2019). Ce procédé inclut notamment un Plan de Sauvegarde de la copropriété Bernadette comprenant un dispositif de recouvrement des travaux d'office de mise en sécurité du bâtiment, un accompagnement social et le portage des lots par l'EPFL.

Pour ce dernier point, il s'agit de 23 lots faisant l'objet des dettes de charges les plus élevées (+ de 5 000 €). Le portage ciblé permettra d'éviter l'arivée de marchands de sommeil ou de copropriétaires non solvables dans la structure des copropriétaires.

En effet, les objectifs du portage sont de contribuer aux redressements technique et financier de la copropriété et à consolider sa gouvernance.

L'EPFL sera l'acquéreur des 23 lots, LOGIEST et METZ HABITAT TERRITOIRE assurant la gestion de ces derniers. Les bailleurs sociaux pourront bénéficier d'aide de l'ANAH pour la rénovation des logements concernés.

De son côté, la Ville de Metz s'engage à faciliter les opérations de relogement des ménages occupant des lots acquis en vue de leur revente. En sa qualité de maître d'ouvrage du PACOD, elle assure le pilotage du dispositif d'accompagnement des ménages de la copropriété Bernadette jusqu'au 31 décembre 2019.

La mise en place de ce dispositif nécessite une convention (Cf. annexe DCM). Cette dernière est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le portage des lots est prévu sur une durée de 7 ans ; la revente sur une durée de 3 ans.

Metz Métropole, coordonnateur et garant du dispositif, organisera les comités de pilotage, assurera la coordination pour la préparation et la réalisation des ventes en fin de portage ainsi que le suivi du bilan financier global et des dispositions à envisager si le bilan est négatif.

Avis favorable de la Commission (Madame GROLET ne prenant pas part au vote) Proposition de rapporteur : Selima SAADI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H20.